Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1985)

Heft: 797

Rubrik: Domaine Public 1986 : toujours soixante francs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RISQUES À L'EXPORTATION

Explosion garantie

Le slogan «moins d'Etat» recouvre comme on sait une idéologie à géométrie variable: radicalement étroite quand il s'agit de bloquer les effectifs dans la fonction publique, large au possible dès qu'il est question de subventionner l'agriculture.

En matière de garanties offertes par l'Etat à l'économie privée pour l'encouragement à prendre des risques (c'est-à-dire à jouer son rôle), la doctrine se fait particulièrement souple: d'accord pour la modeste garantie contre les risques à l'investissement dans le tiers monde; pas d'accord avec le projet de GRI sèchement renvoyé à son expéditeur Furgler le 22 septembre dernier. Et plus tellement d'accord avec le mode de financement de la très importante garantie contre les risques à l'exportation (GRE), dont le système a pourtant été récemment modifié à l'instigation du Vorort lui-même. Instituée dans les années trente, l'assurance-crédit appelée GRE a d'abord été gratuite pour ses bénéficiaires, soit les exportateurs suisses, et parmi eux principalement les constructeurs de machines, ainsi que les industriels de la chimie, des textiles et de l'horlogerie.

Au fur et à mesure de l'extension de la couverture offerte par la GRE, l'émolument, perçu depuis 1947 pour l'octroi de la garantie, a été augmenté en vue d'assurer le remboursement des éventuels dommages. Tout a bien marché jusqu'en 1977, dernière année où le montant des primes encaissées dépassait celui des payements effectués par la Confédération aux exportateurs assurés. En 1978, le fonds de réserve de la GRE diminuait de 445 à 337 millions de francs; il ne contenait plus que 200 millions à fin 1980, quand on procéda à sa dissolution.

Cette opération, primitivement voulue par l'économie privée qui réclamait «l'autonomisation» de la GRE, semble bien à première vue avoir tourné à l'avantage de la Confédération. En effet, la créa-

tion d'un fonds autonome et portant intérêt a pratiquement coïncidé avec l'épuisement des réserves constituées dans les années «bénéficiaires» d'avant 1978. Aussi bien, dès 1982, le fonds devait solliciter année après année des avances auprès de la Confédération, qui lui a déjà prêté à ce jour plus de 620 millions de francs.

Le grave endettement, voire l'insolvabilité de nombreux clients de l'industrie suisse d'exportation devrait porter le total des avances fédérales au-delà du milliard de francs dans le courant de l'année prochaine. Sur ce montant, la Confédération calcule un intérêt supérieur à celui qu'elle paye à ses propres fournisseurs de fonds, et apparaît donc comme la grande gagnante de la séparation effectuée en 1981 entre ses propres comptes et ceux de la GRE.

Mais l'avenir s'annonce moins drôle. Car il semble bien que la Confédération ne retrouvera pas la totalité de ses avances à la GRE. Soudain partisans de l'Etat-providence, les milieux économiques proposent déjà une solution de compromis: la Confédération devrait couvrir au moins les dépenses pour les ertes entraînées ces dernières années par les risques monétaires (que la GRE ne couvre plus depuis le 1^{er} avril dernier). Un cadeau de plusieurs centaines de millions à coup sûr, à déposer par la collectivité sur l'autel de la socialisation des pertes.

BOMBE À RETARDEMENT

Comme si la situation de la GRE ne suffisait pas à provoquer un vaste débat sur l'institution ellemême, deux motions ont été déposées au Conseil national par le socialiste zurichois Walter Renschler (proche des milieux tiers-mondistes) et la Bernoise Leni Robert (qui ferait partie du «groupe vert» si elle avait quatre collègues écolos au lieu de trois). L'un et l'autre demandent l'application de critères supplémentaires pour la sélection des livraisons garanties. Le Conseil fédéral refuse évidemment, sans (vouloir) voir que la politique d'aide au développement ou celle de protection de l'environnement pourrait entraîner le refus de cer-

tains projets (grands barrages par ex.) susceptibles d'aggraver encore le déséquilibre de la GRE.

Une économie privée qui oublie son refrain du «moins d'Etat». Un Conseil fédéral qui feint d'ignorer les incohérences entre sa politique économique extérieure et son effort d'aide au développement. Et une ardoise qui atteindra bientôt le milliard de francs! On croit percevoir jusqu'à Berne le bruit caractéristique d'une bombe à retardement posée à Zurich, plus précisément au siège de la GRE, sis dans le même immeuble que la Société suisse des constructeurs de machines. Explosion garantie dans les mois à venir.

DOMAINE PUBLIC 1986

Toujours soixante francs

Vous nous l'avez dit: vous souhaitez trouver dans les colonnes de DP une information originale, alternative, découvrir l'actualité sous un éclairage différent. La grande qualité que vous reconnaissez à votre hebdomadaire, c'est son indépendance politique et économique. En raccourci, voilà l'opinion que vous avez exprimée en réponse à notre questionnaire paru dans DP 786. Nous reviendrons prochainement plus en détail sur le résultat du dépouillement de vos réponses.

Cette indépendance est un luxe qui se traduit paradoxalement par une grande simplicité: des heures de travail et de réflexion jamais converties en francs, une structure très légère — un seul salaire — qui n'épargne malheureusement pas tous les frais: composition, impression, expédition. La solution? Simple, elle aussi: des sous! Là une bonne nouvelle, le prix de l'abonnement reste à soixante francs. Dérisoire? Que cela ne vous empêche pas de pousser vers le haut, de montrer concrètement que vous «pensez DP». De tout cœur, merci.